

Réponses de Marine Le Pen à la FEPEM

1/ Déposer une proposition de loi qui encadre le secteur des particuliers employeurs et des emplois de la famille :

Nous partageons votre affirmation selon laquelle les emplois de la famille ne peuvent être réduits à une seule valeur marchande. Nous pensons bien sûr aux emplois relatifs à la garde d'enfants mais aussi à ceux des aidants familiaux pour lesquels nous voulons développer un statut juridique et pérenne ; c'est ce que nous avons inscrit dans notre projet présidentiel au chapitre « famille » et au chapitre « handicap » : <http://www.marinelepen2012.fr/le-projet/avenir-de-la-nation/>

Plus spécifiquement sur la dépendance, les aidant familiaux devront, après une procédure de reconnaissance de la pathologie de leur proche et évaluation très précise des besoins humains au fur et à mesure de l'avancement de la pathologie, bénéficier pendant la période de maintien à domicile d'un véritable statut social défini comme celui de n'importe quel autre professionnel à temps partiel voir à temps complet. Cette définition s'assortira bien évidemment des mêmes droits de protection sociale que les autres salariés. Il ne peut plus être question d'une simple prestation compensatoire.

Nous sommes donc favorables à déposer une proposition de loi allant en ce sens.

2/ Proposer une réforme fiscale du secteur des emplois de la famille :

Il nous faut aller dans ce domaine, comme dans l'ensemble de la fiscalité incitative, vers une véritable réforme en profondeur, capable de porter de véritables objectifs politiques tout en demeurant conforme notre double exigence de simplification et de justice fiscale. Cela passe en effet par la suppression de bien des niches fiscales dans le domaine de la fiscalité au particulier compensées par d'importante réduction de charge qui garantiront un meilleur accès de l'emploi à domicile par l'ensemble des familles françaises.

C'est une question d'équité fiscale, de justice sociale, mais aussi d'efficacité des politiques publiques car il ne peut y avoir de véritable politique favorable au développement des emplois en direction des familles sans garantie de l'égal accès de tous à ceux-ci.

3/ Initier le rapprochement du secteur des particuliers employeurs à un ministère de tutelle :

Soucieux de ne pas dilapider l'argent public, nous ne multiplierons pas les ministères et les secrétariats d'état. Cela étant, nous examinerons votre proposition qui nous paraît sensée en rattachant ce secteur soit au ministère des affaires sociales et de la famille, soit au ministère du travail .

4/ Accompagner les particuliers employeurs en perte d'autonomie :

Oui bien sûr comme déjà répondu à la question 1. Les aidants familiaux-et aidants non familiaux-bénéficieront de formation initiale et continue au même titre que tout intervenant spécialisé. Il conviendra sans doute d'élargir le cadre de la formation professionnelle à partir des régions.

Le financement de la perte d'autonomie est déjà complet et dépendant de la solidarité nationale dans le cadre des polyhandicapés lourds. Il doit bien sûr, dans le principe, en être de même concernant les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer.

La seule différence à retenir est que cette dépendance peut être anticipée et qu'il est donc de la responsabilité de chacun durant sa vie de prévoir cette hypothèse. En effet si les économies sur la gestion de la sécurité sociale et une plus juste attribution des prestations devraient permettre à court terme de couvrir les besoins de la dépendance sur la seule solidarité nationale, cela ne sera sans doute pas le cas à moyen et long terme.

Dès lors, il sera sans doute nécessaire de faire entrer dans les mœurs, comme pour la retraite, l'idée d'une cotisation prévoyance dépendance que chacun aura la possibilité, grâce à des incitations fiscales, de mettre en place à son rythme durant toute sa vie professionnelle.

La mobilisation des ressources nécessaires doit se faire au taux minimal sur l'assiette la plus large possible : ainsi la contribution sociale à l'autonomie doit bien entendu s'appliquer à l'ensemble des revenus d'activité. Pour le reste, il n'est pas évident qu'une taxe complémentaire doive être mise en place dès l'instant que la sécurité sociale peut bénéficier du recouvrement des 15 milliards d'euros de niches sociales inefficaces et du recouvrement des 10 milliards d'euros de créances étrangères perdues chaque année comme le fait apparaître récemment la Cour des Comptes. Il est bien évident qu'une partie de ces sommes serait immédiatement réaffectée à la couverture de la perte d'autonomie.

Le reste à charge des familles en établissements, dont toutes les études montrent qu'il serait proche de 1000 € par mois, est un problème fondamental pour les classes d'âge qui n'ont pas anticipé leur perte d'autonomie. Il ne nous apparaît pas opportun de continuer, comme dans la prise en charge actuelle de l'Alzheimer et du polyhandicap lourd, la fragmentation des prises en charge. C'est tout l'intérêt de la cinquième branche que d'unifier cette prise en charge sur le versant hébergement, salaires et charges des intervenants et prestations autres que celles des soins.

5/ Renforcer les capacités de conciliation des vies professionnelle et vie privée pour les actifs :

Ceci se trouve dans notre projet présidentiel, chapitre « famille » : « Aide à la garde des enfants afin que chaque Français(e) puisse plus facilement concilier une vie professionnelle épanouie et une vie familiale heureuse. » Il s'agit donc en particulier pour les grandes entreprises de les inciter à aménager les horaires en fonction des contraintes familiales de leurs salariés. Mais il s'agit aussi et surtout de changer de modèle économique afin de retrouver notre souveraineté nationale dans tous les domaines. Il est évident que dès lors que les emplois seront protégés, nous pourrons rapprocher les logements des bassins d'emplois et ceci participera à une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Si nous persistons dans cette optique ultra libérale et affidée aux traités européens, les délocalisations et leur cortège de

misère sociale vont augmenter et donc pénaliser en premier lieu les familles et les classes moyennes et populaires.

6/ Déployer une politique ressources humaines incitative au service des objectifs du secteur :

Oui dès lors que notre politique économique aura produit ses effets en particulier au plan du retour à l'emploi et à la réindustrialisation de notre pays.

7/ Développer les emplois de la famille au cours des 5 prochaines années par une politique d'incitation et de simplification qui permette une croissance de 25% du secteur sur cette période :

En effet, au-delà des objectifs chiffrés, il nous faut créer les conditions économiques, fiscales et humaines qui permettront demain de mettre en adéquation l'offre et les besoins en terme d'emplois pour les familles. Tant que notre société verra tant et tant de besoins et d'attentes insatisfaites, nous serons dans un système profondément inégalitaire et injuste qui, contrairement à ce que prétendent beaucoup, n'assure en rien la liberté des familles dans le choix de la garde de leurs enfants notamment. Ici, comme souvent, c'est la liberté de choisir qu'il faut rendre au Français...Mais encore une fois, ceci ne pourra se faire que sous un modèle économique totalement différent ..